

RAPPORT N°6

REGULARISATION CADASTRALE ANCIENNE CAVE A VINS - SAUVESSANGES

M. le Président rappelle que la communauté de communes est propriétaire de l'ancienne « cave à vins » sur la commune de Sauvessanges où elle avait acheté les terrains à 1,50 € le mètre carré.

Afin de pouvoir louer ou vendre ce local, il convient de disposer de limites cadastrales précises. Le cadastre ne correspondant pas à une réalité sur le terrain, un nouveau document d'arpentage a été réalisé par le cabinet Géoval.

Après constat des nouvelles limites avec les propriétaires voisins, il apparaît opportun que la communauté de communes rachète les lots D (4 m<sup>2</sup>), E (396 m<sup>2</sup>), et G (174 m<sup>2</sup>) et cède le lot B (66 m<sup>2</sup>) à M. ROURE Eric (voir plan de division en annexe). ALF achèterait 508 m<sup>2</sup> (574m<sup>2</sup> - 66m<sup>2</sup>) de terrain à 1,50 € le m<sup>2</sup>, portant l'acquisition à 762 € (sept cent soixante-deux euros)

Il est demandé d'autoriser M. Le Président à signer l'acte et de réaliser l'achat.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer l'acte et réaliser l'achat avec M. ROURE pour un montant de 762€,
- de désigner Maître Pierre SAURET comme notaire en charge de cette affaire ;
- d'autoriser le Président à rentrer en négociation avec tout porteur de projet, concernant la mise à disposition (location précaire ou commerciale) ou cession (vente ou crédit-bail) du bâtiment ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.